



COMMUNE D'ICOGNE

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 08 septembre 2009

Transport des élèves – Centre scolaire de Lens

Les parents des élèves fréquentant l'école de Lens sont informés que le fait d'être debout dans le bus est considéré comme légal jusqu'au 31 décembre 2009.

Dès cette date, CarPostal va recevoir un nouveau bus qui résoudra le manque de places.

A partir du 1^{er} janvier 2010, tous les enfants devront être assis et attachés.

Nouveau bureau de l'autorité judiciaire

Le Conseil a remis les clefs du nouveau bureau de l'autorité judiciaire, à M. André Gasser, Juge de commune.

Ce bureau est situé dans la maison bourgeoise, au rez-de-chaussée.

Le Conseil est convaincu que cet aménagement facilitera l'activité de notre autorité judiciaire et sera également apprécié par tous les résidents d'Icogne.

Icogne, le 8 septembre 2009